

REAAP DE LA MARTINIQUE



APPEL A PROJET « REAAP 2023 »

RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Le REAAP contribue à promouvoir le rôle, la participation et les initiatives des parents ; Il prévoit de les associer dans tous les projets, avec comme principe l'idée de partager, de se rencontrer, de discuter ensemble, dans le but de produire du lien et de donner sens au réseau.

L'objectif du REAAP est d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif en impulsant une dynamique locale autour de la parentalité.

C'est un réseau d'acteurs POUR et AVEC les parents.

Les actions du Reaap soutiennent l'exercice de la parentalité sous toutes ses formes en permettant les échanges et la mutualisation des expériences et des pratiques parentales

LE CAHIER DES CHARGES PRECISE LES OBJECTIFS ET CRITERES D'ELIGIBILITE DES ACTIONS.

(Disponible sur le site internet suivant : <https://www.parentalite-martinique.fr>)

STRUCTURES ÉLIGIBLES :

- Associations « Loi 1901 » à caractère social. (*hormis les fédérations, unions ou groupements d'associations, et les associations culturelles*)
- Collectivités territoriales.
- Centres Communaux d'Action Sociale.

Dossiers de demandes de subvention
à compléter

entre le 15 novembre 2022

Et

le 31 décembre 2022 :

<https://elan.caf.fr/aides>

Les dossiers incomplets seront rejetés

**UNE PRESENTATION DES
ATTENDUS DE L'APPEL A PROJET
ET DE LA PATEFORME SERA
REALISEE PAR VISIOCONFERENCE**

le mardi 06 décembre 2022

A 8 H 30

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

reaap972@gmail.com